

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans l'Espace Augustine Couffin, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (27) :

BEAL Michel, EYMAR Louis-Eric, SORCE Rose-Marie, SAINT-MARCEL André, EMONET Elisabeth, BANCOD Hervé, COLOMBET Agnès, LETEROUIN Corinne, GABAYET Catherine, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, CLAISSE Pascal, EL HAGE Henriette, TITH Audrey, MORISET Kamila, SAINT-JOANIS Pierre, MERMILLOD-BLONDIN Luc, MASSELOT François, VANDEPITTE Brice, BLANC Adrien, RIGAUD Vincent, GONDA Frédéric, PASQUET-CHARDRON Manuella, COUTIÈRE Benjamin, CHIAMPO Claire, BASSET Thierry, LARDET Frédérique

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (2) :

BUREL Sylvia a donné pouvoir à EYMAR Louis-Eric
VIÉVARD Bernard a donné pouvoir à SAINT-MARCEL André

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/04/2026
Date d'affichage : 03/04/2026

Françoise JOSSERAND a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 15.04.2026
Et publication le : 16.04.2026
Le Maire,



Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (syane) – Désignation des représentants de la commune au collège des communes

Vu que le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie) a été créé en Haute-Savoie en accord avec ses collectivités membres, en vue d'exercer les compétences dans les domaines de l'électricité et des énergies, du gaz, de l'éclairage public, des infrastructures de charge pour véhicules électriques, des réseaux publics de chaleur ou de froid, de l'aménagement numérique – réseaux de communications électroniques, de la contribution à la transition énergétique et numérique, notamment :

- d'organiser le bon fonctionnement de la distribution publique d'électricité,
- de prendre, toutes initiatives dans les domaines connexes aux énergies de réseau, à l'électricité et au gaz, et à leur utilisation, aux énergies renouvelables et à leur utilisation, ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie et ce, dans le respect de la protection de l'environnement et en cohérence avec les initiatives de l'ensemble de ses collectivités adhérentes, et dans le respect des lois et règlements en vigueur,
- d'exercer les compétences relatives aux réseaux et services de communications électroniques, en cohérence avec les initiatives publiques d'autres collectivités territoriales,
- d'exercer des compétences optionnelles qui lui auront été confiées expressément par les collectivités adhérentes.

Considérant les statuts du SYANE modifiés le 11 décembre 2025 notamment l'article 7-1 précisant que le SYANE est administré par un Comité composé de membres élus. Ce comité est composé de membres représentant 7 collèges dont les quatre collèges des communes, le collège du Conseil Départemental, le Collège des syndicats intercommunaux d'énergie et d'électricité et le Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Considérant que la commune de Saint-Jorioz est adhérente au Syane, elle se doit désigner les deux délégués au titre du collège des communes;

Par conséquent, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner deux représentants au sein du comité du SYANE.

La désignation des représentants de la collectivité doit respecter l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales selon lequel : « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. »

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner deux représentants de la commune au SYANE

- collège des communes :

M. Hervé BANCOD
M. Luc MERMILLOD-BLONDIN

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE

Pour : 24

Abstention : 5 (F.Gonda/M.Pasquet-Chardron/B.Coutière/C. Chiampo/T.Basset)

Pour extrait conforme, le 13 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Michel BEAL

